

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq à onze heures, le Centre Communal d'Action Social de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 9
votants : 9
absents : 2

Présents : Mme BAZILLE, , Mme GOUIN, Mme NOURY, Mme MY, Mme PENLOUP, Mme PILORGE, Mme VIDELOUP, Mme FERREIRA,

Absents excusés : M. DREUX, M. PLANELLE GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2025022 - Objet : VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CCAS

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les membres du C.C.A.S. réuni sous la présidence de Mme Cécile GOUIN, Adjointe délibérant sur le compte financier unique 2024 dressé par M. Marcel RONCERAY, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Approuve la gestion de l'exercice 2024

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 4 922.32 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reprise du déficit de fonctionnement au 002	-4 922.32 €
Affectation de l'excédent d'investissement au 001	0.00 €
Affectation à la section d'investissement compte 1068 :	0.00€

Accusé de réception en préfecture
053-215301250-20250326-DCM2025022-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	2 741,92				2 741,92	-
Opérations de l'exercice	27 206,42	25 026,02			27 206,42	25 026,02
TOTAUX	29 948,34	25 026,02			29 948,34	25 026,02
Résultats de clôture	4 922,32				4 922,32	-
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES	4 922,32	-	-	-	4 922,32	-
RESULTATS DEFINITIFS	4 922,32	-	-	-	4 922,32	-

Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré le 26 mars 2025
 Pour extrait conforme,
 Marcel RONCERAY, Maire



Accusé de réception en préfecture
 053-215301250-20250326-DCM2025022-DE
 Date de télétransmission : 31/03/2025
 Date de réception préfecture : 31/03/2025